



Guide de comparaison des garanties des Entrepreneurs GAF Certified Plus^{MC}



		COUVERTURE DE BASE	COUVERTURE DU SYSTÈME	COUVERTURE AMÉLIORÉE	COUVERTURE AMÉLIORÉE
		Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF	Garantie limitée du système de toiture GAF	Garantie limitée System Plus de GAF	Garantie limitée Silver Pledge ^{MD} de GAF
Entrepreneur	Qui peut installer?*	N'importe qui	N'importe qui	Entrepreneurs Certified, Certified Plus ^{MC} et Master Elite ^{MD}	Entrepreneurs Certified Plus ^{MC} et Master Elite ^{MD}
Couverture des défauts de fabrication	Durée de la Garantie sur les bardeaux à vie [†] GAF	À vie [†]	À vie [†]	À vie [†]	À vie [†]
	Durée de la Garantie sur les accessoires [†] GAF	40 ans [‡]	À vie [†]	À vie [†]	À vie [†]
	Période de couverture non calculée au prorata ^{††}	10 ans uniquement	10 ans uniquement	50 ans.	50 ans.
	Couvre le système de toiture?	Non	Oui (Tous les produits GAF)	Oui (Tous les produits GAF)	Oui (Tous les produits GAF)
	Frais de main-d'œuvre pour l'installation inclus?	10 ans uniquement	10 ans uniquement	À vie [†]	À vie [†]
Main-d' œuvre Couverture (Lorsque les bardeaux à vie [†] GAF sont installés)	Mauvaise application des bardeaux et accessoires GAF?	Non [§]	Non [§]	Non [§]	10 ans pour Timberline ^{MD} NS, Timberline HDZ ^{MD} , Timberline HDZ ^{MD} RS
	Mauvaise pose de solins couverts?	Non [§]	Non [§]	Non [§]	15 ans pour Timberline UHDZ ^{MD} , Timberline ^{MD} AS II, Bardeaux Designer
Tranquillité d'esprit	Frais d'élimination inclus? (au besoin)	Non	Non	Oui	Oui
	Frais d'arrachage inclus? (au besoin)	Non	Non	Oui	Oui
	Garantie transférable sans frais? [†]	Oui	Oui	Oui	Oui
	Protection contre les algues	Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard Plus PRO ^{MD} de 30 ans ou StainGuard Plus ^{MD} de 25 ans ^{††} avec Période de protection Smart Choice ^{MD} de 10 ans non calculée au prorata ^{††} ou Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard ^{MD} avec Période de protection Smart Choice ^{MD} de 1 an non calculée au prorata ^{††} La couverture est disponible uniquement sur les produits adéquatement étiquetés.		Les entrepreneurs inscrits aux programmes de certification GAF peuvent vous offrir une Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard Plus PRO ^{MC} de 30 ans ou StainGuard Plus ^{MC} de 25 ans ^{††} avec une Période de protection Smart Choice ^{MD} de 15 ans non calculée au prorata (par rapport à la Période de protection Smart Choice ^{MD} typique de 10 ans). ^{††} La couverture est offerte uniquement sur les produits portant l'étiquette appropriée.	

* Les entrepreneurs inscrits aux programmes de certification GAF ne sont pas employés ou agents de GAF et, par conséquent, GAF ne contrôle ni ne supervise d'aucune manière ces entreprises indépendantes. Les entrepreneurs peuvent bénéficier d'avantages, tels que des points de fidélité et des remises sur les outils de marketing de GAF, pour participer au programme et offrir des garanties améliorées GAF qui nécessitent l'utilisation d'un montant minimum de produits GAF. Vos relations avec un entrepreneur et tout service qu'il vous fournit sont soumis aux *Conditions d'utilisation de l'entrepreneur*. Visitez gaf.ca/fr-gaf-contractor-terms-of-use pour obtenir plus de détails.

† Consultez la garantie applicable pour connaître les détails de la couverture et des restrictions. « À vie » fait référence à la durée de la couverture offerte par la garantie limitée GAF admissible et signifie aussi longtemps que le ou les propriétaires individuels initiaux d'une maison unifamiliale détachée (ou le ou les deuxièmes propriétaires admissibles) possèdent la propriété où les bardeaux GAF admissibles sont installés. Pour les propriétaires/structures qui ne remplissent pas les critères ci-dessus, la couverture à vie n'est pas applicable. La couverture à vie sur les bardeaux nécessite l'utilisation de bardeaux à vie GAF seulement. Voir la *Garantie limitée des bardeaux et des accessoires* de GAF pour obtenir plus de détails sur la couverture complète et les restrictions. Consultez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles de GAF. La couverture à vie sur les bardeaux et les accessoires nécessite l'utilisation de bardeaux à vie GAF et de 3 accessoires admissibles GAF. Consultez l'information sur la *Garantie limitée du système de toiture GAF* pour obtenir plus de détails sur la couverture complète et les limitations applicables. En ce qui concerne les installations non admissibles à la *Garantie limitée du système de toiture GAF*, veuillez consulter la *Garantie limitée des bardeaux et des accessoires GAF*. Consultez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles de GAF.

‡ Lorsqu'installé avec des bardeaux à vie sur le champ du toit; sinon, la durée de couverture est de 25 ans.

§ Il se peut qu'une certaine couverture limitée de la main-d'œuvre soit disponible par l'intermédiaire de votre entrepreneur.

†† La Garantie limitée sur la protection contre les algues de 10 ans StainGuard^{MD}, la Garantie limitée sur la protection contre les algues de 25 ans StainGuard Plus^{MC} et celle de 30 ans StainGuard Plus PRO^{MC} contre la décoloration due aux algues bleu-vert n'est disponible que pour les produits vendus dans des emballages portant les logos StainGuard^{MD}, StainGuard Plus^{MC} ou StainGuard Plus PRO^{MC} appropriés. Voir la Garantie limitée GAF applicable pour obtenir plus de détails sur la couverture complète et les restrictions, ainsi que les produits admissibles.

†† La Période de protection Smart Choice^{MD} de 15 ans pour la Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard Plus^{MC} et la Garantie limitée de protection contre les algues StainGuard Plus PRO^{MC} est disponible uniquement par l'intermédiaire des entrepreneurs certifiés GAF dans le cadre d'une garantie améliorée. Consultez la *Garantie limitée System Plus* ou la *Garantie limitée Silver Pledge^{MD}* pour connaître les détails de la couverture et des restrictions.

†† Après la période non calculée au prorata précisée ci-dessus, le recours prévu dans la présente garantie peut être différent de celui prévu pendant la période non calculée au prorata, et tout recours sera réduit pour refléter votre utilisation réelle de vos produits GAF.